

4. AUDIT / CONTRÔLE

4.1 Mise à jour du Règlement intérieur

Annexe 4.1

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Vous trouverez en annexe le règlement intérieur du Crédit Municipal de Nantes.

Il tient compte des modifications réglementaires et de procédures internes. Nous le mettons à jour comme tous les ans.

Les principales nouveautés ou mises à jour ont concerné les rubriques suivantes:

PROCEDURES CADRES DU CREDIT MUNICIPAL DE NANTES

- 1.2.1 Les instances – Les comités spécialisés – Le comité d'audit et des risques
- 1.2.2 Les instances – Les comités spécialisés – Le comité des prêts et des placements
- 1.2.3 Les instances – Les comités spécialisés – La commission d'appel d'offres et des marchés (mise à jour des seuils et actualisation réglementaire)
- 1.2.4 Les instances – les comités spécialisés – le comité IT
- 1.3 La Direction effective du CMN

LE REGLEMENT INTERIEUR RH

- 1.3 Probité (revue annuelle des mandats pour les administrateurs, pour les agents : prévention, dispositif d'alerte, contrôle permanent, sanctions)
- 2.1.2 Formation continue (mise à jour de la prise de décision)

DISPOSITION EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE

- 3.1 Visites médicales

UTILISATION DES RESSOURCES DU SYSTEME D'INFORMATION (référence à la charte informatique et mise en cohérence avec elle)

DISPOSITIONS FINALES : Entrée en vigueur

ANNEXE N°1 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL AU 1^{ER} MAI 2026

Une version annotée avec le suivi des modifications est disponible sur simple demande.

Le Conseil, après examen :

- Adopte la proposition d'actualisation 2026 du règlement intérieur du Crédit municipal de Nantes,
- La modifie comme suit :

.....
.....
.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

